

}

PRESSE | PROFESSIONNELS | ASSOCIATIONS

RECHERCHER



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Ministère | Conseil et expertise | Actualités | Salle de lecture | Services en ligne | Concours et formations | Politique de l'accessibilité | Consultations publiques

ÉNERGIE, AIR ET
CLIMAT

EAU ET BIODIVERSITÉ

PRÉVENTION DES
RISQUES

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

TRANSPORTS

VILLE DURABLE,
AMÉNAGEMENT ET
CONSTRUCTION
DURABLE

MER ET LITTORAL

LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

TRANSPORTS

Secteur Aérien

1 : Validation d'une licence française par la FAA

17 février 2012 (mis à jour le 30 avril 2014) - TRANSPORTS



La délivrance du certificat de pilote FAA sur la base d'une licence française (privée et professionnelle) s'obtient uniquement auprès des Flight Standard District Office (FSDO) de la Federal Aviation Administration - **Airmen Certification Branch** - (FAA) après un processus de vérification de la licence et du certificat médical.

Afin de faciliter les démarches des pilotes, la DGAC a mis en place, un service d'authentification en ligne qui vous permet dorénavant de transmettre à cette autorité toutes les informations dont elle a besoin.

La démarche est la suivante :

1) autoriser l'accès au portail d'authentification des licences en vous déclarant sur le site de la DGAC

[s'informer sur le portail d'authentification](#)

2) Attention : si vous êtes titulaire d'une licence JAR-FCL, il vous faut absolument au préalable demander à la DGAC la réémission de votre licence papier au format PART-FCL afin que les numéros de votre licence papier et celle de votre authentification en ligne sur le portail, toujours établie au format PART-FCL, coïncident parfaitement.

Il est donc nécessaire de vous adresser au bureau des licences le plus proche de votre domicile en vue de sa réémission au format PART-FCL avant de faire votre demande de validation.

3) Il vous appartient ensuite de renseigner le **formulaire de la FAA** (Verification of Authenticity of Foreign License, Rating, and Medical Certification Basic Airman Information) et de le compléter avec les documents justificatifs suivants :

la copie de votre licence au format PART-FCL,

la copie du certificat médical,

la copie d'une pièce d'identité comportant une photographie récente,

la confirmation de votre déclaration sur le portail d'authentification.

puis de poster votre dossier ou le faxer à la :

Federal Aviation Administration
Airmen Certification Branch, AFS-760
P.O. Box 25082
Oklahoma City, OK 73125-0082
Fax : 001 (405) 954-9922

En parallèle, il est impératif d'envoyer au Pôle médical de la DSAC copie de cet envoi par courriel exclusivement à l'adresse mail suivante : transfertmedical-pmed-bf@aviation-civile.gouv.fr

Attention : la taille des courriels en réception est limité à 4 Mo aussi pensez à fractionner ou à zipper vos envois en cas de dépassement

Après un délai de 45 à 60 jours, le Airmen Certification Branch vous enverra une lettre confirmant la validation de votre licence. Une lettre sera aussi envoyée au bureau FSDO que vous aurez indiqué dans le formulaire.

Vous pourrez ensuite vous rapprocher du FSDO et prendre rendez-vous avec lui pour la validation de votre licence. Les documents à fournir sont les suivants :

votre licence originale,

la lettre du Airmen Certification Branch qui vous a été adressée,

une pièce d'identité comportant une photographie.

Vous obtiendrez alors la validation américaine de votre licence de pilote française.

Elle sera valable aussi longtemps que votre licence française.

En savoir plus : conformément au règlement (UE) n°1178/2011, votre licence JAR-FCL reste valable jusqu'au 7 avril 2018. Toutefois, la mise en oeuvre de ce même règlement à compter du 8 avril 2013 impose un nouveau format des licences dit PART- FCL qui remplace les licences JAR-FCL (ex : FRA.FCL.PA00XXXXXX au lieu de F-LPA00XXXXXX). C'est donc ce format qui est repris dans le portail officiel d'authentification de la DGAC



Liens utiles

[S'informer sur le portail d'authentification d'une licence](#)

[Accéder au formulaire de la FAA](#)

Vous ne pouvez pas utiliser la procédure en ligne ?

Posez votre question sur la boîte fonctionnelle :

licences-navigants@aviation-civile.fr

Retrouvez tous les thèmes

Site mis à jour le 26 juin 2014

[Contacts](#) | [Mentions légales](#) | [Plan du site](#) | [Flux RSS](#)